
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau le mercredi 19 janvier 2022 par vidéoconférence en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029, à compter de 10 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denhom
Monsieur Alphée Moreau	Maire de la municipalité de Aumond

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Des employés de la MRC assistent également à la séance.

Ouverture de la séance par le préfet

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 10 h 00.

2022-CA-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 19 janvier 2022

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé de madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2021

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé de madame la préfète Chantal Lamarche, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 24 novembre 2021, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-003	Moratoire accordé – Dossier 16-141, sous conditions
	Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon propose et il est résolu d'accorder un moratoire sur le capital uniquement pour les mois de février, mars et avril 2022 au dossier 16-141, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 19 janvier 2022.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-CA-004	Moratoire accordé – Dossier 19-032, sous conditions
	Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'accorder un moratoire sur le capital et les intérêts pour le mois de janvier 2022 et un moratoire sur le capital uniquement pour les mois de février, mars et avril 2022 au dossier 19-032, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 19 janvier 2022.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-CA-005	Moratoire accordé – Dossier 20-200, sous conditions
	Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'accorder un moratoire sur le capital et les intérêts pour le mois de janvier 2022 et un moratoire sur le capital uniquement pour les mois de février, mars et avril 2022 au dossier 20-200, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 19 janvier 2022.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-CA-006	Octroi de financement – 50 000\$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 21-009, sous conditions
	Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 21-009, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 19 janvier 2022.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-CA-007	Octroi de financement – 20 000\$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 22-001, sous conditions
	Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 20 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 22-001, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 19 janvier 2022.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-008

Octroi de financement – 50 000\$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 21-015, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 21-015, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 19 janvier 2022.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-CA-009

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de clore la présente séance, il est présentement 10 h 10.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète
adjointe

Véronique Denis
Directrice générale

et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.